

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026040

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/03/2026

Objet : AP CP RESTRUCTURATION DE LA PHARMACIE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 12/03/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=040 AP CP Restructuration PUI.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-040 AP-CP Pharmacie CA du 09 03-2026 BP2026.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260309-2026040-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/03/2026

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	13
Représentés :	0
Excusés :	22
QUORUM	9
Votants	11

SÉANCE DU 9 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du neuf mars à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 2 mars 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, DEGERS Laurence, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, MALRIC Line, membre suppléant, GILLON Christophe, membre suppléant, CAZALOT Christian, membre suppléant

Étaient représentés :

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, ESCOBEDO André, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SIORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant,

OBJET : AP/CP RESTRUCTURATION DE LA PHARMACIE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2424-29 et 1424-30 ;

Considérant que :

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **12 MARS 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

- L'opération de restructuration de la pharmacie à usage interne (PUI) de la direction départementale a fait l'objet d'une autorisation de programme lors du conseil d'administration du 13 mars 2023 pour un montant de 3 000 000 € TTC.
- Elle a été modifiée :
 - o Lors du conseil d'administration du 25 mars 2024 pour redéfinir la répartition des crédits de paiement, le montant restant inchangé.
 - o Lors du conseil d'administration du 7 avril 2025 et portée à 3 630 000 € TTC pour tenir compte de l'augmentation du montant des travaux liée à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Afin de prendre en compte l'ajout de mobilier spécifique à la pharmacie et l'audiovisuel des salles de réunion, il convient de procéder à une nouvelle modification de l'autorisation de programme, portant son montant à 3 765 500 € TTC (+ 120 000 € en mobiliers, + 15 500 € en matériel informatique, soit un total de + 135 500 €).

Le projet estimé à 3 765 500 € TTC peut être décomposé comme suit :

-	Études :	470 000 €.
-	Travaux :	3 053 500 €.
-	Mobiliers :	170 000 €.
-	Prestations GSI :	30 000 €.
-	Matériel Pôle santé :	7 000 €.
-	Matériel patrimoine :	5 000 €.
-	Matériel informatique :	19 000 €.
-	Matériel roulant :	11 000 €.

La nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement est indiquée dans la fiche jointe en annexe.

ENTENDU le rapport Aurélien STRASBACH, Rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

APPROUVENT la nouvelle modification d'autorisation de programme et l'actualisation de la répartition prévisionnelle des crédits de paiement.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **12 MARS 2026** Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex